



COMMUNE DE VIC LA GARDIOLE

CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2023-2024 INSCRIPTION HORS COMMUNE DE RESIDENCE

**L'inscription au CP n'est plus automatique si votre enfant réside en dehors de la commune,
vous devez transmettre ce formulaire lors du passage de la GS au CP pour validation)**

ENFANT

NOM et Prénoms de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

(1) Merci d'entourer la classe où vous souhaitez inscrire votre enfant.

(2) TPS Très Petite Section – PS Petite Section – MS Moyenne Section – GS Grande Section

Ecole : ☐ Maternelle TPS – PS – MS – GS ⁽¹⁾⁽²⁾ ☐ Elémentaire CP – CE1 – CE2 – CM1 – CM2 ⁽¹⁾

Votre enfant est-il en situation de handicap ? ☐ Oui ☐ Non Si oui, merci de préciser :

PARENTS

NOM et Prénoms du Responsable légal 1 :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

NOM et Prénoms du Responsable légal 2 :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

MOTIF DE LA DEMANDE (fournir courrier et / ou justificatifs nécessaires) :

- ☐ Capacité d'accueil insuffisante dans la commune de résidence
☐ La commune de résidence n'organise pas d'accueil périscolaire compatible avec l'activité professionnelle des parents.
☐ Présence d'une sœur ou d'un frère déjà scolarisé dans l'une des écoles de Vic la Gardiole
☐ Autre motif :

Date de dépôt de la demande :

Signature des deux parents obligatoires

Responsable légal 1

Responsable légal 2

Responsable / Tuteur

DECISION DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

☐ ACCORD

Cas de dérogation de plein droit mentionnés aux articles L. 212-8 et R. 212-21 du Code de l'Education.

Je prends acte que cette demande de dérogation répond aux critères des articles L212-8 et R212-21 selon lesquels la commune de résidence est tenue de participer aux frais de scolarisation.

Je donne mon accord à la scolarisation de l'enfant dans une école publique de la ville de Vic la Gardiole avec l'implication de la participation financière de ma commune.

La commune de _____, commune de résidence, s'engage à participer aux charges supportées par la ville de Vic la Gardiole, le montant de ces charges étant évalué annuellement (montant approximatif de 150 € par année de scolarité).

Si l'enfant quitte l'école de la ville de Vic la Gardiole avant la fin de l'année scolaire en cours, la participation de la commune reste due.

Observations éventuelles : _____

☐ REFUS

Je ne donne pas mon accord à la scolarisation de l'enfant dans une école publique de la ville de Vic la Gardiole.

Fait à _____ le ____ / ____ / _____

Le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e)
Signature et cachet :

Décision de la commune de Vic la Gardiole :

☐ ACCORD ☐ REFUS

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Madame le Maire
Signature et cachet

DOCUMENTS ORIGINAUX A JOINDRE IMPERATIVEMENT :

Certificat de radiation
Livret de famille

Justificatif de domicile de moins de 3 mois (**seul ce document est à nous transmettre lors du passage de la GS au CP si votre enfant était déjà scolarisé sur Vic la Gardiole**)

Carnet de santé ou attestation du médecin stipulant que votre enfant est à jour des vaccinations
Jugement de divorce selon les droits de garde en cas de séparation